ce qu'elle est, et ce sont les monuments de Paris qui l'écrasent.

En revenant du Champ de Mars, l'œil obsédé par la vision de cet échafaudage monstrueux, passez donc par la place de l'Etoile et arrêtez-vous devant l'Arc de Triomphe. Il tiendrait tout entier sous la première plate-forme de la tour, et cependant quelle impression grandiose il éveille et comme le puits de Grenelle du Champ de Mars est peu de chose à côté de cette masse harmonieuse et si bien proportionnée !

Enfin, pour résumer d'un mot notre impression, la tour Eiffel est un colossal joujou qu'on a eu tort de placer à l'entrée du Champ de Mars comme motif ornemental ; non seulement il n'orne pas mais il dépare.

Si on l'avait posé à l'entrée de la galerie des machines, avec tous les produits des combinaisons de la mécanique et de la science, il eût été à sa place, et en abdiquant toute prétention au beau, il eût été franchement intéressant.

JULES DUTHIL.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 24 mai

Présidence de M. MÉLINE, président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'accaparement des cuivres

M. le Président. — La parole est à M. Millerand pour une question à M. le garde des sceaux qui l'accepte sur la suite donnée aux intentions de la Chambre en ce qui concerne l'accaparement des cuivres.

M. Millerand. — On se rappelle les faits déjà exposés dans une précédente interpellation.

Les censeurs, dans leur rapport, affectaient la régularité des opérations du Comptoir, il est établi que les actionnaires *ont été trompés.* On peut mettre sur la même ligne des administrateurs de la société des métaux et quelques banquiers qui se sont associés à l'affaire des métaux.

Qu'ils aient été dupes ou complices, ou coupables seulement de légèreté, il n'y en a pas moins, qui sont, eux, dignes d'intérêt parce qu'ils étaient actionnaires fondés à croire qu'ils faisaient un placement de toute sûreté.

Leur premier, leur unique gage peut-être, c'est la fortune personnelle des administrateurs. A-t-on pris des mesures pour que le gage ne soit pas illusoire ?

Les actionnaires ont pu éprouver quelque inquiétude en lisant que certains personnages, compromis dans l'affaire, avaient vendu leurs galeries de tableaux, leurs immeubles, leurs valeurs mobilières.

Les ventes consenties dans ces conditions doivent être annulées, mais où et comment retrouver les valeurs mobilières vendues sous le marteau ?

La question est supérieure, et il ne suffirait pas de répondre que la justice en est saisie.

C'est une question du gouvernement, et le magistrat, si indépendant qu'il soit, ne peut agir que sous l'impulsion du ministre de la justice. (Très bien ! très bien).

Je ne mets aucunement en doute la parfaite honorabilité du magistrat instructeur, mais je suis dans la vérité des faits en demandant à M. le garde des Sceaux les *instructions* qu'il a données, et j'ai quelques raisons de la demander : M. Moreau n'a été entendu que le 29 mars, treize jours après la catastrophe.

M. le garde des Sceaux. — Mais il a été entendu par moi auparavant (On rit); M. Thévenet a l'air de se demander le motif de cette hilarité.

M. Millerand. — Cette instruction a été tardive au point de vue de la défense des victimes de la catastrophe; les saisies n'ont été opérées qu'après la disparition de documents importants.

La première perquisition n'a eu lieu que deux mois après l'événement ; il a été question d'arrêter le président du conseil, mais on l'a laissé en liberté sous une caution de trois cent mille francs quand il est responsable de plus de cent *millions.*

Ce n'est pas sérieux ; on n'a fait des perquisitions que chez trois personnes, alors qu'il y en a vingt qui sont responsables.

M. Clovis Hugues.— Mais on a perquisitionné chez Morphy. (Hilarité.)

M. Millerand. — Le gouvernement a encouru de ce chef des reproches mérités.

Il a le devoir de faire ce qu'il n'a pas fait jusqu'à présent, il a le devoir de *le faire le plus tôt possible*, et j'ai le droit de demander à M. le garde des Sceaux de le faire.

L'instruction marche, il est vrai, pendant ce temps, sous l'œil de M. le garde des Sceaux. (Rires.)

L'épargne française a été cruellement éprouvée depuis quelques années, il est urgent que le gouvernement de la République montre au public, justement soupçonneux, qu'il n'a de complaisance pour personne, et qu'aucun coupable ne sera à l'abri des recherches de la justice. (Très bien ! très bien !)

Il ne faut pas qu'après les privilèges de droit, on laisse s'établir en France les privilèges de fait.

Il faut que toutes les personnalités, si importantes qu'elles soient, portent la peine des fautes commises, et qu'enfin, devant le juge d'instruction, tous les citoyens soient égaux. (Applaudissements.)

Réponse de M. Thévenet

M. Thévenet, garde des Sceaux. — Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte (rires et protestations) par M. Millerand de fournir à la Chambre de très courtes et de très concluantes explications.

Après l'interpellation du 21 mars, j'ai fait appeler le liquidateur du Comptoir d'escompte, M. Moreau, investi de ces fonctions par un jugement.

Après l'avoir entendu, j'ai fait ouvrir une information qui commença le 7 avril dernier.

Le réquisitoire pris à cette date, visant notamment la distribution de dividendes fictifs, le liquidateur convoqua les actionnaires et un rapport fut publié à la suite de cette assemblée.

L'instruction prit alors une nouvelle face et des réquisitions, visant l'article 408 du code pénal, c'est-à-dire l'abus de confiance, furent prises à ce moment.

Tel est l'état de l'instruction, à l'heure qu'il est, en ce qui concerne le Comptoir.

D'autre part, par des réquisitions ultérieures, le même article 408 vise les membres du syndicat des cuivres dont tous les noms sont entre les mains du juge.

Tous les administrateurs des deux sociétés sont sous le coup de ces instructions.

On ne peut dire quelle en sera l'issue, mais la justice suivra son cours, sans complaisance et sans faiblesse pour personne, (Très bien ! sur quelques bans).

M. Millerand. — Je prends acte de ces dernières déclarations de M. le garde des Sceaux, et j'exprime l'espoir que les faits viendront bientôt commenter ces déclarations pour conserver aux actionnaires le dernier gage qui leur reste.

L'incident est clos.

La question de M. Laur sur l'accaparement des sucres

M. le Président.— La parole est à M. Laur pour adresser à M. le garde des Sceaux une question connexe à celle que l'on vient d'entendre.

M. Laur. — Une hausse de cinquante quatre pour cent sur le sucre brut a eu lieu récemment.

Est-elle due à des raisons économiques ou à une spéculation ? Telle est la question, (Bruit à gauche. Inattention générale.)

La production est supérieure de deux cent mille tonnes environ à celle du précédent exercice; là n'est donc pas la raison de la hausse.

Les spéculations des raffineurs ont eu un caractère international.

Une des formes de cette spéculation est la dissimulation des stocks et la falsification des statistiques de la production.

L'Economist de Londres constate que soixante-dix mille tonnes de sucre sont cachées pour faciliter cette spéculation. (Rires.)

M. Peytral. — Mais on ne dissimule pas comme cela 70,000 tonnes.

M. Laur. — Il y a des faits précis, mon collègue, je les cite avec preuves.

M. Rouvier et **M. Ribot** ricanent et causent de leurs places respectives. M. Rouvier affecte de tourner le dos à M. Laur.

M. Laur. — Une enquête pourra démontrer qu'une association existe entre onze ou douze personnes, dans le but avoué d'exporter le trop plein du sucre à l'étranger, à n'importe quel prix, de façon à faire payer aux nationaux le prix que l'on voudra.

Les auteurs de cette spéculation disposent de capitaux considérables ; avec le droit de huit francs ils sont *garantis contre la baisse*, et en cas de hausse, ils pressurent le consommateur français et absorbent les bénéfices que devrait réaliser l'agriculture.

Il n'y a qu'une chose à faire ; c'est d'opérer une descente de justice au siège du syndicat, d'y saisir les papiers et d'appliquer l'article 419.

M. Wickersheimer.— En voilà assez.

M. Laur — Je n'admets pas qu'un collègue, dans une question aussi importante, crie qu'il en a assez ; j'irai jusqu'au bout de ma tâche.

Des ouvriers m'ont dit, l'autre jour, que si le sucre ne baisse pas à bref délai, ils iront se servir eux-mêmes dans les raffineries. (Exclamations. — Bruit prolongé.)

Réponse de M. Thévenet

M. Thévenet, garde des Sceaux. — Je m'étonne d'une pareille menace dans un pays où la loi est égale pour tous. (Rires à droite.)

L'article 419 suppose une hausse produite par des moyens frauduleux ; il n'est pas applicable, quand la hausse est produite par des causes naturelles, comme c'est le cas.

La hausse n'est pas spéciale à la France; elle s'étend aux marchés de Londres et de Magdebourg.

Les prix de Paris sont même inférieurs à ceux d'Angleterre et d'Allemagne : c'est précisément parce qu'ils trouvent de meilleurs prix à l'étranger que les raffineurs français vont y vendre leurs sucres.

Le gouvernement suit avec intérêt le mouvement des cours; s'il apercevait des coalitions frauduleuses, il n'hésiterait pas à sévir. (Très bien.)

M. Laur. — La France, qui produit quatre cent soixante-dix mille tonnes de sucre, n'en consomme que quatre cent quinze mille ; elle se voit obligée de payer 30 0/0 plus cher.

M. le Président. — L'incident est clos.

La loi sur les délégués mineurs

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi modifiée par le Sénat relative aux délégués mineurs.

M. Jaurès, rapporteur. — La Commission accepte les modifications du Sénat pour que la loi puisse entrer en vigueur dans quelques semaines.

Le texte du Sénat laisse subsister des garanties suffisantes pour l'indépendance des délégués mineurs, la division en sections ne sera que facultative et le préfet ne pourra pas l'appliquer.

On peut s'étonner que les membres de la droite aient combattu cette loi qui répond à des besoins précis, et qui font entrer le travailleur dans l'organisation industrielle. (Exclamations ironiques à droite.)

M. Renard. — M. Jaurès pourrait bien se rappeler tous les sacrifices faits pour le bien être des travailleurs avant le vote de cette loi. (Très bien ! à droite.)

M. Jaurès. — Ces sacrifices qui ne sont que des actes de justice qu'on a fait payer par un surcroît de servitude.

Mgr Freppel. — Vous ne pouvez pas traiter une *seule question ouvrière sans attaquer les conservateurs.*

M. Cunéo d'Ornano. — Vous tenez un langage odieux: dites tout de suite que nous nous engraissons de la sueur du peuple.

M.Jaurès. — C'est avec confiance que nous soumettons cette loi au jugement de la démocratie.(Très bien! à gauche.)

M. Pernolet. — Ne partageant pas les illusions de *M. Jaurès, je soutiendrai, avec plusieurs de mes* collègues, un contre projet qui permettra de faire dans des conditions utiles l'expérience de l'institution des délégués mineurs.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Basly. — Le projet tel qu'il est sorti des délibération du Sénat n'est qu'illusion et mensonge.

Je propose à la Chambre de maintenir sa première rédaction que je reprends à titre de contre-projet.

M. le Rapporteur. — Je regrette que le système de la Chambre n'ait pas prévalu au Sénat mais plutôt que de rien faire, il vaut mieux voter une loi qui sans être parfaite peut être utile et susceptible d'améliorations ultérieures.

M. le Ministre des Travaux publics. — Il est essentiel de consacrer le principe des délégués mineurs et cela n'est possible que si le texte du Sénat est adopté sans le moindre changement. *Si* le texte est adopté, il n'y aura pas de loi dans cette législature. Le gouvernement accepte donc le texte adopté par le Sénat.

Après l'intervention de MM. Camélinat et Basly, l'article 1er du contre-projet Basly, rétablissant le texte primitif voté par la Chambre, est adopté par 316 voix contre 215.

Les articles 2 à 5 sont adoptés.

L'article 5 est adopté après une modification proposée par le rapporteur portant: 5 ans de travail sont exigés pour l'éligibilité des délégués qui pourront être faits dans les circonscriptions ou exploitations similaires.

Les articles 6 à 16 sont adoptés.

L'ensemble du contre projet est adopté à l'unanimité de 371 votants.

La séance renvoyée à demain est levée à 6 h. 35.

SENAT

Suite de la séance du vendredi 24 mai 1889

Présidence de M. LE ROYER, président

La vérification des densimètres dans les fabriques de sucre

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition tendant à rendre obligatoire la vérification des densimètres dans les fabriques de sucre.

M Claeys. — Je demande que les densimètres employés soient établis de telle sorte que la richesse du jus de betterave puisse être constatée facilement; pour cela il faut que le dixième de degré ait de 2 à 3 millimètres de longueur au minimum.

Cette mesure est réclamée par tous les industriels.

M. Scheurer Kestner, rapporteur. — Je partage l'avis de M. Claeys, et je suis convaincu que M. le ministre du commerce lui donnera satisfaction.

Le projet de loi est adopté.

Suite de la discussion de la loi militaire

Art. 35. — Le général Robert combat le système de la commission qui assujettit les exemptés à la taxe militaire jusque 45 ans.

M. Boulanger défend le projet de la commission.

M. Halgan déclare que la droite s'oppose à toute taxe militaire.

Le général Robert retire son amendement.

M. de Freycinet. — Le gouvernement accepte le système proposé par la commission du Sénat.

M. Léguen. — Taxer les jeunes gens, parce qu'ils sont infirmes, est une iniquité. (Très bien ! à droite).

M. le général Deffis. — C'est la conséquence du service obligatoire...

Le 1er paragraphe de l'article 85, posant le principe de la taxe, est adopté par 63 voix contre 63.

M. Buffet. — L'on ne peut admettre qu'on impose la taxe aux jeunes gens qui sont placés dans la seconde portion du contingent.

Par 164 voix contre 81 le Sénat décide que la taxe sera appliquée aux jeunes gens exempts, aux ajournés, aux hommes de la 2e portion et aux dispensés.

L'ensemble de l'art. 35 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 heures 50.

DANS LES COULOIRS

AU SÉNAT

LES SYNDICATS D'OUVRIERS

Paris 24 mai. — La commission du Sénat, nommée aujourd'hui pour examiner le projet voté vendredi par la Chambre et relatif à la répression des atteintes portées à l'exercice des droits des syndicats d'ouvriers, est presque unanimement hostile à ce projet.

LA LOI MILITAIRE

Lundi ou mardi au plus tard, le Sénat aura terminé l'examen de la loi sur le recrutement qui, profondément modifiée, devra revenir devant la Chambre.

Comme il est douteux que celle-ci accepte ces modifications apportées par la Chambre haute, le gouvernement a l'intention de faire nommer une commission mixte de 22 membres, composée, moitié de sénateurs, moitié de députés, et chargée de trouver un terrain d'entente.

Le règlement des deux assemblées a prévu ce cas dans son article 136 qui a d'ailleurs été très rarement appliqué.

C'est M. de Freycinet qui s'en est souvenu et a soumis cette idée au conseil des ministres.

Il est douteux, malgré tout, que l'accord puisse se faire entre les deux Chambres.

NOUVELLES DU JOUR

Mouvement préfectoral

Paris, 24 mai. — L'*Officiel* publie un mouvement préfectoral.

M. Lutaud, sous-préfet à Boulogne-sur-Mer, est nommé préfet de la Sarthe.

M. Guérin, secrétaire général du Finistère, est nommé sous-préfet de Boulogne.

Le procès Quesnay de Beaurepaire

Rennes, 24 mai. — M. Michael Py, rédacteur en chef, et Gruel, gérant du *Petit Rennais*, poursuivis pour attaques contre M. Quesnay de Beaurepaire, ont été condamnés chacun à dix jours de prison et 200 fr. d'amende.

Angers, 24 mai. — Me Lucas, avocat, présente la défense du *Petit Courrier*, contre M. Quesnay de Beaurepaire.

Quatre questions ont été posées au jury. Celui-ci a rapporté un verdict négatif à l'unanimité, après lequel la Cour a prononcé l'acquittement du gérant et du rédacteur du *Petit Courrier*.

L'ouverture de l'Exposition le soir

Paris, 24 mai. — Des protestataires contre l'ouverture, le soir, de l'Exposition, se sont réunis, ce soir, chez Lemardelay.

La réunion a été assez agitée. Finalement, on a nommé une délégation chargée de demander au gouvernement d'organiser un certain nombre de fêtes, successivement, sur divers points de Paris.

Les cochers de Paris

Paris, 24 mai. — L'agitation parmi les cochers est toujours grande. Ils viennent de décider de se rendre, en corps, au Conseil municipal. Il n'y aura donc pas de voitures, ce jour-là, dans Paris.

Panama

Paris, 24 mai. — Une dépêche de Panama dit que l'attitude du gouvernement de Colombie fait craindre qu'il veuille intervenir dans le canal de Panama, en prétextant le ralentissement des travaux.

On confirme que le gouvernement refuse d'autoriser une émission de bons à lots.

Une condamnation à mort

Caen, 24 mai. — La Cour d'assises a condamné à mort le nommé Verseau, âgé de 24 ans, qui, le 17 avril, a étranglé la veuve Lahaye dans le but de voler.

Les grèves de Kladno

Prague, 24 mai.—Les grèves de Kladno prennent de grandes proportions. Quatre mille ouvriers ont quitté le travail. La gendarmerie est sur les lieux.

Les ouvriers demandent une réduction des heures de travail et un minimum de salaire d'un florin 60 kreutzers par jour.

L'autorité cherche à amener la conciliation entre les ouvriers et les patrons.

Aux Cortès espagnoles

Madrid, 24 mai. — A la Chambre des députés, présidée par M. Martos, M Sagasta donne lecture d'un décret suspendant les seances.

Les convocations pour la prochaine séance seront envoyées à domicile.

Les conservateurs, partisans de M. Gamazo, et les autres dissidents de la majorité, ont accueilli la lecture du décret par des vivats en l'honneur de la reine.

M. Martos a pris part à cette manifestation.

L'élection sénatoriale du Doubs

Paris, 24 mai. — On sait qu'une élection sénatoriale doit avoir lieu, dimanche, dans le département du Doubs.

Le *Paris* apprend que plusieurs électeurs sénatoriaux ont reçu des bulletins au nom du général Boulanger.

Les procès Q. de Beaurepaire

Angers, 24 mai. — Ce matin, à onze heures, s'est ouvert, devant la Cour d'assises, le procès intenté par le procureur général Quesnay de Beaurepaire au *Petit Courrier*, organe revisionniste.

Dès la première heure, la foule assiège le palais. Le poste est doublé. La consigne est très sévère. On s'attend à quelques incidents.

Les grèves en Bohême

Prague, 24 mai. — Quinze cents ouvriers sont en grève dans trois mines de Kladno ; on s'attend à une grève générale dans les mines de Bohême.

Le signal de la grève aurait été donné par des émissaires étrangers.

La révolution à Haïti

Washington, 24 mai. — D'après le *New York Herald*, deux bâtiments de guerre américains iront prochainement à Haïti avec trois commissaires faire une enquête sur la nature de la révolution et agir pour le rétablissement de la paix; ils tâcheront aussi d'acquérir les dépôts de charbons du coup haïtien et de Saint Domingues.

Le roi Humbert à Berlin

Berlin, 24 mai. — Le roi Humbert quittera Berlin demain soir à onze heures ; il s'arrêtera à Hambourg pendant quelques heures pour rendre visite à l'impératrice Frédéric. A Strasbourg, il s'arrêtera également et passera en revue sur la place de la gare toute la garnison.

Rome, 24 mai. — Les journaux italiens sont unanimes à nier qu'il soit question de signer à Berlin un nouveau traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Italie, traité qui entrerait en vigueur à l'expiration de la convention actuelle.

L'*Esercito* assure que les généraux Sironi et Ricaldi n'ont jamais quitté Rome et ajoute que personne ne songe ni à Berlin ni à Rome à conclure une convention militaire.

Les grèves en Allemagne

Berlin, 24 mai. — *L'entente entre ouvriers et patrons est loin de s'établir ; il est à craindre que la grève ne reprenne dès la semaine prochaine avec une nouvelle intensité.*

A Essen, les ouvriers travaillent encore, mais dans le district de Dortmund, *moins d'ouvriers* sont descendus dans le puits que ces jours derniers.

A Sarrebruck la grève et *générale*, des troupes ont été envoyées sur les lieux.

A Berlin tous les *maçons se sont déclarés* en grève. 5.000 charpentiers vont également cesser leur travail.

A Londres

L'*Univers* reçoit de Lourdes la dépêche suivante :

« Lourdes, 24 mai, 11 h. 30.

» Hier, le Saint Sacrement a reçu ici une ovation triomphale rappelant celle du congrès eucharistique de 1886.

» Y ont pris part Nos Seigneurs les évêques de Nantes et de Luçon, accompagnés de douze cents hommes de Bretagne et de Vendée.

» *Mgr* Catteau, évêque de Luçon, a prononcé une éloquente allocution sur le règne de Jésus-Christ. On sait que les armes de Mgr l'évêque de Luçon portent cette devise : « *Oportet illum regnare.* Il faut qu'il règne. »

» Pendant ce temps, neuf cent cinquante Lyonnais se montraient admirables de foi auprès de leurs malades.

» Aujourd'hui, touchant pèlerinage de pénitence de la paroisse de Lourdes. Un grand nombre d'hommes et de femmes y figuraient pieds nus. »

L'affaire des empoisonnements du Havre

Rouen, 24 mai. — L'audition des témoins continue. Les dépositions entendues jusqu'à présent sont sans intérêt et ne reposent que sur des bruits.

Une dame Duchemin déclare qu'elle a entendu Mme Décamp lui dire : « Depuis que j'ai pris un jus d'herbe, je suis comme empoisonnée. »

Mlle Ridel, couturière au Havre, dit que la maladie de Mme Décamp se caractérisa par des vomissements fréquents.

Mme Desseaux, mère de la malheureuse Mme Décamp, est introduite ensuite. Sa déposition produit une pénible impression. Mme Desseaux est en deuil, elle est elle-même très émue et pleure plusieurs fois abondamment durant tout son interrogatoire. Elle dit que sa fille avait une bonne santé et que ne sachant à quoi attribuer ce malaise extraordinaire, on avait cru d'abord à un commencement de grossesse.

Mme Desseaux fait un récit émouvant des douleurs atroces éprouvées par sa fille le 26 avril, jour où Pastré lui administra cette potion calmante qui, loin d'arrêter les vomissements, sembla les faire redoubler. Elle répète ce qu'elle a dit à l'instruction, que sa fille l'avait priée de lui faire des potages, car elle ne pouvait plus rien absorber des mets confectionnés à la pharmacie.

L'audience continue.

Une mort à la tour Eiffel

Ce matin, deux ouvriers mécaniciens travaillaient à l'ajustement de diverses pièces de l'ascenseur américain de la tour Eiffel. Au moment de la mise en marche, le signal leur fut donné de quitter leur travail.

L'un d'eux seulement le fit; l'autre, un Italien, nommé Scaliotti, crut pouvoir sans danger rester à l'endroit où il se trouvait; mais il fut saisi par le cable à son passage et entraîné contre les poulies du guidage.

Il a été malheureusement victime de son imprudence et il n'a pas survécu à ses blessures.

NOUVELLES MILITAIRES

Appel en 1889 des réservistes de la marine. — Conformément aux ordres du ministre de la marine :

Sont appelés pour faire une période d'exercice de 25 jours, *du mercredi 28 août au samedi 21 septembre inclus.* les réservistes qui font partie des classes 1880 et 1882, ou se sont engagés volontairement du 1er janvier au 31 décembre 1881 et du 1er janvier au 31 décembre 1883.

Sont également appelés en 1889 les réservistes des troupes de la marine (artillerie, infanterie, armuriers de la marine), qui ont obtenu un sursis en 1888, à l'exception de ceux qui sont passés dans la réserve de l'armée territoriale le 1er juillet 1889 et qui doivent faire leur service règlementaire dans un des corps de l'armée de terre désignés par MM. les généraux commandant les corps d'armée.

Ceux qui auront à faire valoir des cas de dispense ou de sursis devront remettre les pièces nécessaires au commandant de gendarmerie de leur résidence dans le plus bref délai possible.

Toute demande qui ne parviendrait pas à l'autorité maritime 15 jours avant l'époque fixée pour la convocation sera rejetée sans être examinée.

Nominations. — M. Charles Klein, lieutenant en premier au 1er régiment du génie, est nommé au grade de capitaine (2e tour, choix) en remplacement de *M. de Montély*, mis en non activité pour infirmités temporelles, qui est désigné pour occuper les fonctions d'officier d'habillement au 3e régiment de l'arme, à Arras.

M. Dubois, chef de bataillon, chef du génie à Laon, a été désigné pour remplir les mêmes fonctions à Lille.

M. Bornecque, chef de bataillon à Vincennes, provisoirement, a été nommé major au 3e régiment du génie à Arras.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN JEUNE HOMME DE 18 ANS NOYÉ PAR SUITE D'UNE PLAISANTERIE DE CAMARADE. — Trois jeunes gens s'amusaient, vendredi soir, à 7 heures, le long du canal de Roubaix, près du pont de Wattrelos, lorsqu'il leur vint l'idée de se baigner.

Comme ils ne savaient pas nager, ils se mirent à l'eau au bord du canal. L'un d'eux, pour faire une plaisanterie, poussa violemment un de ses camarades, âgé de dix-huit ans, qui disparut aussitôt au fond du canal.

Effrayé, le jeune homme, auteur de cette mauvaise farce, appela au secours. Il était malheureusement trop tard. Le corps, après être revenu une fois à la surface, avait disparu de nouveau, et ce n'est que vers les dix heures du soir qu'il a pu être retrouvé.

Le corps du malheureux jeune homme, qui a été retiré par M. Eug. Nickès, cabaretier, a été transporté à l'hôpital.

Les artistes roubaisiens et la Presse. — Nous continuerons de donner les extraits des journaux s'occupant des œuvres de nos artistes au Salon de Paris.

Parlant de M. J.-J. Weerts, l'*Art Français* dit :

« Nous préférons de beaucoup au tableau maniéré de M. Vans Beers, le ravissant portrait de *Mme Jean Bertheroy*, le poète inspiré de *Vibrations* et de *Marie Madeleine*. M. J. J. Weerts a rarement atteint à plus de charme que dans cette exquise peinture, lumineuse et claire, qui contraste avec le *Pêcheur du Tréport*, de M. Vollon. »

L'Evénement :

« Beaucoup de portraits au Salon, celui du poète Jean Bertheroy, *une fort jolie personne*, par J.-J. Weerts. »

La Cocarde :

« J. J. Weerts, portrait du poète Jean Bertheroy, physionomie *fine et charmante*, auteur des *Vibrations* et de *Marie Madeleine.* »

Le Soir, signature Camille Le Senne :

« Deux intéressants portraits de J.J. Weerts, la poétesse Jean Bertheroy, et une petite fille en blanc. »

Le Monde illustré, signature O. Merson :

« Ils sont jolis le portrait du poète Jean Bertheroy et le portrait de Jeanne, les deux sortant du même chevalet, celui de J. J. Weerts. »

Le Temps, signature Hugues Leroux :

« M. J.-J. Weerts a deux biens jolis portraits. »

L'Entr'acte :

« M. Weerts a deux bons portraits de petite dimension, l'un d'homme et l'autre de jeune fille. »

Enfin le *Télégraphe*, le *Paris*, le *Journal des Arts*, le *Paris illustré*, etc , etc., constatent le succès qu'obtient à Paris le talent de notre concitoyen.

Au tour, maintenant, de M. Rémy Cogghe :

Le *Figaro*, sous la signature de M. Albert Wolf :

« Un très curieux combat de coqs, un peu tapageur, mais très vivant, de M. Rémy Cogghe. »

M. Charles Laurent, du *Paris* :

« M. Rémy Cogghe a envoyé un *Combat de coqs*. C'est une collection de spectateurs d'un réalisme achevé autour de deux gallinacés sanglants et déplumés. Beaucoup de talent dépensé. »

M. Paul Heusy du *Radical:*

« Quelle animation, quel feu, quelle passion dans le *Combat de coqs* de M. R. Cogghe ! Les deux coqs s'entre-déchirent furieusement. Soit, c'est leur métier de combattants. Mais regardez les têtes tendues autour de la corbeille ; toutes elles sont ardentes, et chacune, dans l'ardeur commune, met sa fièvre spéciale, rageuse ici, triomphante là. »

M. de Ponteray, de la *France Nouvelle* :

« On pourrait peut-être reprocher, au contraire, au *Combat de coqs*, de M. Cogghe, une lumière un peu crue, mais, en somme, la scène est bien vivante, plusieurs figures expressives et gaies; le tableau est intéressant et très regardé. »

M. Gayda de la *Presse* :

« Remy Cogghe : *Combat de coqs, en Flandre.* — Beaucoup de mouvement, groupes fort bien animés, très largement peint. Une des meilleures toiles de la salle. »

Le *Francforter Zeitung* dit :

« Dans la même salle on rencontre la toile de M. Remy Cogghe, *Combat de coqs en Flandre* qui mérite toute notre attention, même après Hogarth (1). pour la façon supérieure dont les physionomies des spectateurs ont été traitées. »

Paris-Revue, signature de M. Izambert :

« Rémy Cogghe est, en peinture, un chansonnier de terroir, un peu loustic, si l'on veut, mais qui ne manque pas d'humour. Il vous enlève une physionomie en un coup de pinceau comme ce Desrousseaux Lillois en un couplet, et il s'est surpassé dans son *combat de coqs en Belgique.* »

Le *Petit Caporal* signature de M. Duval :

« *Le Combat de coqs* de M. R. Cogghe nous transporte en Flandre. Deux coqs dans une arène se battent avec une furie sans égale. Faisant cercle autour d'eux divers spectateurs sont surpris dans leur véritable physionomie, les uns s'amusent, d'autres s'ennuient, un parieur dans le fond ne peut s'empêcher de manifester bruyamment sa joie en voyant son coq favori avoir l'avantage. On s'arrête longtemps et avec plaisir devant cette toile fort spirituellement traitée. »

L'Entr'acte signature de M. F. Zabyer :

« Et enfin, bien observé, amusant, le *Combat de coqs en Flandre*, par M. Rémy Cogghe, qui renferme de bonnes physionomies très sûrement exprimées. »

Le *Soleil* sous la signature de M. A. de Calonne :

« M. Rémy Cogghe a mis beaucoup d'observation dans son *Combat de coqs en flandre*, et une assez bonne dose de coloris. Il a trop éparpillé l'intérêt. »

Le *Journal des Arts* :

« De la couleur, de l'ardeur, du brillant et de l'observation physionomiste dans le *Combat de coqs en Flandre* de M. Rémy Cogghe. »

(1) Célèbre peintre de mœurs allemand.

M. Krabansky est célébré par le *Courrier Populaire* :

« SALLE XXIII. — Romance villageoise sur un air connu, par M. Krabansky: Une jeune paysanne vient de quitter sa chaumière, avec son paquet et son parapluie : elle va servir en ville. Elle s'est retournée pour voir encore une fois son clocher. A cette vue, son cœur s'est serré, elle s'est assise sur le bord de la route et elle fond en larmes. C'est gentiment rimé, mais je doute qu'il y ait tant de chagrin que cela sous le bonnet des petites bonnes qui s'éloignent de leur village. »

M. Laoust, sculpteur, a exposé son Pierrot et son Sully qui sont très admirés et des bas-reliefs qui lui valent du *Moniteur Universel* les appréciations suivantes :

« Dans la frise de gauche, un bas-relief de M. Laoust, traité dans la manière de Lucca della Robbia (personnages en faïence blanche émaillée, sur fond de lave bleu florentin) représente les principales opérations de la céramique. Des enfants pétrissent la terre, l'émaillent et l'enfournent.

» Dans la frise de droite, un autre bas-relief conçu dans le même style, représente le travaux des mosaïstes. »

Aussitôt que nous parviendrons d'autres comptes-rendus, nous les publierons.

Expropriation pour l'agrandissement du cimetière. — M. le maire de la ville de Roubaix vient de faire afficher sur les murs de la ville l'état indicatif des terrains nécessaires à l'agrandissement du cimetière et dont l'expropriation a été prononcée en audience publique du tribunal civil de Lille, par jugement du 22 mars 1889, rendu en exécution d'un décret du 17 juillet 1888, qui a déclaré d'utilité publique l'agrandissement dont il s'agit. Le même jugement commettant M. Martineau pour remplir les fonctions attribuées par la loi au magistrat directeur du jury chargé de fixer les indemnités et nommant M. Defontaine, juge suppléant, pour le remplacer au besoin.

Ledit jugement sera immédiatement, après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, transcrit au Bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement de Lille, conformément à l'article 2181 du Code civil.

Dans la quinzaine de la transcription, les privilèges et les hypothèques conventionnels, judiciaires ou légaux seront inscrits. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles expropriés seront affranchis de tous privilèges et hypothèques de quelque nature qu'ils soient sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits sur le montant des indemnités tant qu'elles n'ont pas été payées ou que l'ordre n'a pas été signé définitivement entre les créanciers.

Les créanciers inscrits n'auront, dans aucun cas, la faculté de surenchérir, mais ils pourront exiger que les indemnités soient fixées conformément au titre IV de la loi du 3 mai 1841.

Les actions en *résolution*, en revendications ou toutes autres ne pourront arrêter l'expropriation, ni en empêcher l'effet.

Le droit des réclamants sera transporté sur le montant des indemnités et les immeubles en demeureront affranchis.

Un emprunt de la ville de Roubaix. — La ville de Roubaix réalisera, les 13 et 14 juin prochain, un emprunt de 980.000 francs destiné à l'agrandissement du cimetière et au rachat des coupons délivrés aux anciens concessionnaires du canal de Roubaix.

Le nombre des titres est arrêté à 4 900. L'importance de chacun d'eux est donc de 200 francs.

L'intérêt est de 4 0/0 Le droit de transmission et la taxe sur le revenu à la charge des obligataires.

L'amortissement aura lieu en 30 ans.

On souscrira à la Recette municipale et aux guichets des banquiers de Roubaix, de Lille, de Tourcoing et des environs.

Un de nos confrères annonce que la conférence opportuno-radicale, qui devait avoir lieu aujourd'hui samedi, à la salle Dominique, rue de l'Alouette, n'aura pas lieu « *par suite de circonstances absolument imprévues.* »

Saisie à la halle. — Il a été saisi, vendredi matin à la halle, par M. l'inspecteur des denrées alimentaires, vingt kilos d'écrevisses reconnus impropre à la consommation.

Dans le compte-rendu de la séance de jeudi du tribunal civil de Lille, nous avons omis de donner le chiffre des dommages-intérêts demandé par MM. Hannart à M. Emile Roussel. Ces dommages-intérêts réclamés par Me Pouillet, défenseur de MM. Hannart frères, s'élèvent à 200,000 fr.

Une femme pendue dans le poste de police. — Dans la journée de vendredi, la police arrêtait une femme Sylvie Lootin (épouse Arlequeux) demeurant à la *Buvette des Postes*, rue du Vieil-Abreuvoir.

Cette femme était inculpée de vol d'une pièce de cinq francs et de divers autres objets au préjudice de Mlle Popelier.

Elle avait été conduite au dépôt du 1er arrondissement.

Vers sept heures, au moment où les prisonniers étaient amenés au poste central pour être transférés à Lille, un agent se rendit dans la geôle où la femme Lootin était enfermée. Quelle ne fut pas sa surprise en trouvant cette dernière pendue à la grille et ne donnant plus aucun signe de vie.

La malheureuse s'était suicidée en se servant de son foulard.

Son cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

La tentative d'assassinat de Wattrelos. — L'état de la victime de la tentative d'assassinat du *Touquet aux Moutons* s'améliore de jour en jour.

Le meurtrier Léopold Kallebout a été conduit à Lille, vendredi matin, par le train de 9 h. 27. Un certain nombre de curieux étaient venus sur la *Grande Place* pour voir Kallebout et l'ont escorté jusqu'à la gare.

Chronique colombophile. — Aujourd'hui samedi 25 mai, de 3 à 6 h. 1/2 du soir, inscription des pigeons pour le concours de Creil (20 juin) 100 francs de prix d'honneur, organisé par la société colombophile *Le Petit Pigeon bleu*, établie chez le sieur Amand Bayart à l'angle des rues Richard le Noir, Chapelle Carrette (*Près du théâtre Deschamps*).

Marquage secret par la bague en caoutchouc (J. Rosoor) Poule unique à 0,50 cent. Poules facultatives 1, 2, 3 à 5 fr.

FEUILLETON DU 26 MAI. — N° 48

LA CHAMBRE ROUGE

par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

Le cœur de Berthe

VIII

— C'est que je te trouve bien troublée. Et puis...

— Et puis ? Achevez !...

— Eh bien, tout à l'heure, ne te voyant pas revenir...et déjà bien tourmenté, je suis allé à ta rencontre, et sur la route j'ai cru voir passer...

— Qui donc ?

— Paul Didier.

— Ah !...

— C'est une erreur, sans doute... Je me serai trompé... la nuit, on ne distingue pas bien... D'ailleurs, à cette heure, que serait-il venu faire ici ?

— Une chose fort naturelle, répliqua Berthe.

— Comment ?...

— Puisque Pierre Gilbert demeure à la ferme des Hêtraies.

— Tu en es sûre ?

— Je viens de le voir.

— Toi !

— Avec Paul.

— Tu lui as parlé ?

— Oui.

— Que t'a-t-il dit ?

Berthe se mordit les lèvres jusqu'au sang et son regard chargé d'effluves s'attacha avec une étrange insistance au visage de son père.

— Pierre Gilbert a à se venger de vingt années de honte, dit-elle d'un ton incisif, et rien ne doit plus l'arrêter désormais.

— Que fera-t-il ?

— Que nous importe, et pourquoi s'en inquiéter ? repartit Berthe. N'avons-nous pas pris ce matin une résolution définitive ? Pierre Gilbert fera ce qu'il jugera opportun, et nous n'avons pas à nous préoccuper du résultat des démarches qu'il va tenter. N'est-ce pas votre avis ?

— Sans doute, balbutia M. Gautier.

— Nous partirons donc demain.

— Le regretterais-tu ?

— Moi !

— Avant de t'éloigner, ne penses-tu pas qu'il serait convenable de répondre à la demande que m'a faite le vicomte de Fontenette.

— C'est inutile ! ou plutôt, si vous tenez à ce qu'il soit fixé sur son sort, vous pouvez lui dire que, *tout en le remerciant de l'honneur* qu'il me voulait faire, je me vois à regret obligée de lui répondre par un refus.

M. Gautier fit un mouvement.

— Est-ce possible ! s'écria-t-il. Mais ce matin tu n'étais pas si résolue ?

— J'ai changé d'idée.

— Pourquoi ?

— Parce que le vicomte est un honnête homme, et que je ne veux pas le tromper !

— Que dis-tu ?

— Je dis qu'avant un mois, peut-être, M. de Fontenette pourrait amèrement regretter d'avoir donné son nom à la fille du banquier Giral.

Et elle se roula, éperdue et rougissante, sur sa chaise longue, le visage voilé par ses longs cheveux dénoués.

N, Gautier devint livide. Un moment, la stupeur étouffa la parole dans sa gorge.

— Malheureureuse enfant ! balbutia-t-il enfin ; qui t'a dit cela ? Réponds.

— Je ne sais. Ne m'interrogez pas ! fit Berthe en sanglotant.

— C'est Pierre Gilbert ?

— Je ne lui ai pas parlé.

— Son fils, alors ?

— Non ! non ! pas lui !

— Mais qui... qui donc ! Je veux savoir.

Et comme Berthe se taisait, la tête dans les mains :

— Ah ! ils savaient ce qu'ils faisaient, les *misérables ! continua M. Gautier, la lèvre* contractée et l'œil plein d'un feu sombre ; il ne me restait que ton amour et ils veulent me l'enlever, pour n'y laisser à la place que honte et mépris ! Pauvre Berthe, tu les as crus ! Toi que j'ai entourée de soins et de tendresse toujours ; toi que Dieu a fait naître en un jour de deuil, et qui depuis as été mon orgueil et ma consolation ! Maintenant je n'aurai plus bien ; un jour viendra où tu n'oseras plus lever les yeux sur ton père !

— Ah ! ne croyez pas cela !

— Ne t'ai-je pas vu rougir tout à l'heure ? Et pourquoi as-tu prononcé le nom du banquier Giral ?

— Pardonnez-moi !

— Tu vois bien !

Berthe secoua violemment le front, et, écartant d'un geste farouche ses cheveux qui l'aveuglaient, elle tendit ses deux mains suppliantes vers son père.

— Pardonnez-moi ! répéta-t-elle ; moi, je ne vois qu'une chose, c'est qu'au fond de mon cœur il n'y aura jamais pour vous que respect et vénération. Je vous aime, et aucune calomnie ne pourra altérer le profond amour que je vous ai voué. Mais que dirai-je ? depuis deux mois j'ai traversé des épreuves si terribles, mon cœur a tant sauffert et saigné que, bien souvent, je ne sais plus vraiment ni si je pense ni si je vis ! Tout à l'heure, à la ferme, j'ai surpris une conversation entre Gilbert et son fils. Je ne voulais pas écouter ; j'ai tout entendu. Pierre Gilbert parlait de vengeance et d'infamie. Paul, lui, se taisait ; il résistait, pensant sans doute à tout le chagrin que j'allais éprouver. Alors j'ai été effrayée sans me rendre compte. J'ai eu peur, et c'est sous cette impression que je suis rentrée. Comprenez-vous ?

M. Gautier garda un moment le silence ; il serrait les mains de Berthe dans les siennes et la contemplait d'un regard attendri et voilé de larmes.

— Pauvre chère ! murmura-t-il d'une voix brisée, tu souffres, je le vois bien ; et si ces émotions devaient se renouveler souvent, tu n'y résisteras pas. Il faut prendre un parti !

— Lequel ? interrogea Berthe suspendue aux lèvres de son père.

— Celui que j'aurais dû prendre depuis quelque temps.

— De quoi s'agit-il ?

— De ce qui s'est passé, il y a vingt ans, à Montpellier, dans la maison Giral et Cie.

— Ce nom de Giral ?

— C'est celui que je portais alors.

— D'où vient que vous ne le portez plus aujourd'hui ?

— Je t'expliquerai tout cela...

— Bientôt ?

— Demain.

Berthe enveloppa son père d'un regard singulier : une question était sur ses lèvres, et elle n'osait la formuler ; une curiosité s'était emparée d'elle ; il y avait encore un point qui lui paraissait obscur, et elle voulait l'éclaircir.

Enfin elle prit son parti.

— Un mot seulement ? dit-elle d'une voix qui tremblait.

— Qu'est-ce donc ? demanda M. Gautier.

— Je suis curieuse ; il ne faut pas m'en vouloir... et je me demande...

— Parle...

— Cette maison Giral...

— Eh bien ?

— Elle avait un caissier ?

— Sans doute !

— Et ce caissier s'appelait Pierre Gilbert ?

— En effet.

— Vous l'avez connu ?

— Pendant cinq années.

— Et vous, mon père, croyez-vous que cet homme est coupable ?

— Moi !

(*A suivre*)

Pierre ZACCONE

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Comines, Celles, Courtrai Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Néchin, Neuve Eglise, Taintignies, Templeuve Tournai, Warneton, Warcoing, Wervicq Ypres